



UNIVERSITÉ D'ARTOIS  
Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2019 - 005  
Séance du 15 mars 2019

Président : M. Pasquale Mammone  
Vice-Président : M. Olivier Chovaux

**Convention de mise à disposition de personnel**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

Acquisition de la délibération =

*moitié des membres en exercice présents ou représentés  
majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : **36**

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de vote pour : 26

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

La convention de mise à disposition de personnel est approuvée (comportant des informations nominatives, elle n'est pas publiée).

Fait à Arras, le 15 mars 2019

Le Vice-Président,

Olivier CHOVAUX



**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
www.univ-artois.fr